



PROCÈS VERBAL
Commission Territoriale de Discipline
Samedi 2 Novembre 2024 - PLOUFRAGAN

Réunion en présentielle à la Maison des sports de Ploufragan - 18 Rue Pierre de Coubertin 22440 PLOUFRAGAN

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Ludovic GIBOULOT

Membres : Pauline BELLAT, Alexandre DEBUCHY, Justine GAC, Yves LE MENN, Alexandra LE NY

Dossier 20C22 :

Match : +16 D2M

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : A3. Faute Individuelles - Atteintes aux personnes - Attitude physique agressive avec circonstance aggravante

Sanction : 2 dates de suspension, dont 1 date avec sursis

Pénalité financière : 90€ (60€ x 1 + 30€ x 1)

Dossier 20C12 :

Match : +16 D2M

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : A5. Faute Individuelle - Atteinte à personne - Action de jeu particulièrement dangereuse

Sanction : 2 dates de suspension, dont 1 date avec sursis

Pénalité financière : 90€ (60€ x 1 + 30€ x 1)



Dossier 20C43 :

Match : U18F BRASSAGE EXCELLENCE REGION

Concerné CLUB

Club : Club A

Motif retenu : E4. Fautes collectives - Atteinte à l'éthique du sport - Fraude à la Feuille de Match Electronique

Sanction :

Pénalité financière : 200,00 €

Dossier 20C40 :

Retrait : Alexandra LE NY

Match : +16D1M

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A5. Faute Individuelle - Atteinte à personne - Action de jeu particulièrement sans retenu et dangereuse

Sanction : 6 dates de suspension, dont 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 270€ (60€ x 3 + 30€ x 3)

Dossier 20C41 :

Match : +16 D2M

Concerné : Spectateur

Club : Club C

Motif retenu : A2. Fautes individuelles - Atteintes aux personnes - Injures et attitude incorrecte avec circonstance aggravante

Sanction : 6 dates de suspension, dont 4 dates avec sursis

Pénalité financière : 240€ (60€ x 2 + 30€ x 4)

Dossier 20C35 :

Retrait : Jacques MORIZUR

Match : U15F PRENATIONALE

Concerné : Responsable de salle

Club : Club A

Motif retenu : C2. Fautes individuelles - Atteintes à l'éthique du sport - Manquement à la charge de responsable de salle avec circonstance aggravante

Sanction : 6 dates de suspension, dont 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 270€ (60€ x 3 + 30€ x 3)

Dossier 20C48 :

Match : CDF REGIONALE MASCULINE 1e TOUR

Concerné : Public



Club : Club A

Motif retenu : D1. Fautes collectives - Atteintes aux personnes, aux biens ou aux espaces réservés - Injures et atteintes à la considération avec circonstance aggravante

Sanction : 1 date de Huit-clos, dont 1 date avec sursis

Jacques MORIZUR
Président de la Commission Territoriale de Discipline

